



Paris, le 4 octobre 2012

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Transport routier de marchandises**

#### **La feuille de route du ministre des transports va dans le bon sens**

Suite à la présentation en conseil des ministres de la feuille de route du ministre des transports le matin, l'OTRE a rencontré son cabinet mercredi 3 octobre.

Il a été présenté à l'OTRE les principaux éléments de cette feuille de route relatifs au transport routier de marchandises.

S'agissant de la déclaration à la commission européenne que la France refusait la libéralisation du cabotage tant qu'un paquet social européen ne serait pas voté, l'OTRE approuve la fermeté de l'État. L'OTRE se félicite que d'autres états européens ouvrent les yeux sur les ravages du dumping social et fiscal et s'alignent sur la position française. L'OTRE attend désormais que la France obtienne le vote de blocage sur cette libéralisation.

Satisfaite que son combat contre le cabotage illégal soit enfin entendu, l'OTRE a rappelé au ministre que le meilleur moyen de parvenir à un contrôle efficace des camions étrangers sur notre territoire était la délivrance d'un carnet d'autorisation de cabotage aux transporteurs européens. L'OTRE attend maintenant une réponse claire du ministre sur ce point.

S'agissant de la future taxe poids lourds et sa répercussion, l'OTRE se félicite que ses principales demandes, et celles de toute la profession, aient été entendues. Le retour à un mode de répercussion simple d'application, sans controverse possible avec les clients est une bonne mesure qui était attendue. L'OTRE l'a rappelé. L'OTRE a aussi sensibilisé le ministre au fait que pour parvenir à une meilleure empreinte environnementale de la circulation des poids lourds, il était nécessaire d'inciter au renouvellement du parc par des aides à l'investissement, d'autant plus dans la situation économique actuelle où la trésorerie des entreprises est exsangue. L'OTRE a fait part des problèmes qui commençaient à être rencontrés avec l'opérateur Ecomouv', sans le remettre en question. L'OTRE a aussi demandé au ministre que l'entrée en vigueur de la taxe alsacienne sur les poids lourds soit alignée sur l'entrée en vigueur de la taxe nationale.

Par cette feuille de route, le gouvernement et le ministre des transports ont montré qu'ils avaient entendu ce que l'OTRE, et toute la profession, leur avait dit à leur entrée en fonction sur la dégradation du secteur du transport routier de marchandises.

L'OTRE attend désormais que les paroles soient suivies des actes, et sera très attentive au dispositif de répercussion de la taxe poids lourds.

Contact presse : Gilles MATHELIÉ-GUINLET 06 10 20 67 93  
[gilles.mathelieguint@otre-direction.org](mailto:gilles.mathelieguint@otre-direction.org)